

Fonds d'aides aux manifestations sportives 2018

Objet Aide à l'organisation de manifestations sportives afin de :

- soutenir le mouvement sportif mayennais et la pratique sportive,
- valoriser la vie associative,
- contribuer à l'animation du territoire,
- favoriser l'attractivité et le rayonnement de la Mayenne,
- renforcer la cohésion sociale et la dimension éducative et sociale du sport.

Bénéficiaires - les associations sportives agréées jeunesse et sports et les comités d'organisation de manifestations sportives

Conditions d'octroi Les manifestations sportives ou événements sportifs organisés en Mayenne par une association sportive support ayant au moins un caractère départemental, à savoir les :

- Evénements sportifs de niveau national organisés en Mayenne : championnats de France, circuits officiels des fédérations (ex : coupe de France),
- Manifestations de masse et animations sur le territoire. Il sera porté une attention particulière aux manifestations ayant une importance sur le développement de la pratique sportive départementale et un caractère innovant.
- Colloques de réflexion et/ ou de recherche sur la pratique sportive organisés en Mayenne
- Les épreuves officielles inscrites au calendrier des fédérations nationales seront privilégiées.

Calcul de l'aide Le montant de la subvention sera fixé au regard :

- du nombre de participants, de la provenance, du mode de participation et du niveau sportif
- du nombre de jours d'organisation,
- du budget (hors récompenses financières), d'un plan de financement précis et des autres aides financières,
- de la valorisation du bénévolat.

Dossier à présenter **La demande de subvention est à réaliser par voie dématérialisée avant le **31 octobre 2017**. Pour obtenir un compte d'accès, merci de contacter le service en charge du sport au 02 43 59 96 86**

Versement de la subvention Le versement sera effectué **après réalisation de la manifestation** sur présentation d'un bilan financier et d'un compte rendu détaillé, excepté dans le cadre d'une dérogation ou convention particulière.

Service(s) instructeur(s) Direction des territoires
Service Europe et Territoires
☎ 02.43.59.96.86

Lieu de dépôt du dossier Monsieur le Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX